

GE PARIS NORD

Association Loi 1901

Siège social : 1 rue de La Haye - 95700 ROISSY-EN-FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

GE PARIS NORD

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association GE PARIS NORD,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GE PARIS NORD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association GE PARIS NORD à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note « Principes et méthodes comptables – Changement de réglementation comptable ».

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT MORAL ET FINANCIER ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de votre association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS

Signé par Nicolas Touchet
Le 16 juin 2026



doc_4znL
tx_Jv81BmgXAnML

Nicolas TOUCHET

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	40 916	36 896	4 020	12 849
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	330		330	
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	41 246	36 896	4 349	12 849
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 658 494		1 658 494	3 006 591
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	360 942		360 942	169 403
Charges constatées d'avance	2 767		2 767	158
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	680 812		680 812	627 082
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 703 016		2 703 016	3 803 234
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 744 262	36 896	2 707 365	3 816 084
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an			330	
(2) Dont créances à moins d'un an			2 022 203	3 176 152

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	781 311	542 263
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	781 311	542 263
Report à nouveau	180 626	180 626
Excédent ou déficit de l'exercice	-145 856	239 048
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	816 081	961 937
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	816 081	961 937
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	42 205	4 500
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	42 205	4 500
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 974	36 448
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 586	815 912
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	1 146 563	1 975 793
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 956	21 494
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	1 849 079	2 849 646
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 707 365	3 816 084
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	1 849 079	2 849 646
(2) Dont emprunt participatifs		

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	7 193 557	12 250 710
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	71 687	76 113
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		9 461
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	516	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 265 760	12 336 292
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 316 829	2 332 272
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	79 651	136 331
Salaires	4 929 474	8 118 725
Cotisations sociales	1 052 424	1 509 220
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 830	10 294
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 156	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 394 364	12 106 845
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-128 604	229 447
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 514	12 612
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	21 514	12 612
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 062	1 185
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 062	1 185
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	20 453	11 427
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-108 151	240 874
Produits exceptionnels (V)		21 500
Charges exceptionnelles (VI)	37 705	2 284
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-37 705	19 217
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		21 043
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 287 275	12 370 404
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 433 131	12 131 356
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-145 856	239 048
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

Le Groupement d'Employeurs a pour objet :

- La mise à disposition de ses membres de salariés liés au groupement par un contrat de travail,
- Apporter de l'aide ou du conseil à ses membres et matière d'emploi ou de gestion RH.

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 707 365,31 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-145 856,01 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Modèle vertueux de mise à disposition, le Groupement d'Employeurs (ou GE) est une association dont l'objectif est de mutualiser les besoins en personnels de ses adhérents, issus d'un même territoire géographique.

Le Groupement permet ainsi à ses membres de se regrouper pour employer une main d'oeuvre qu'ils n'auraient pas, seuls, les moyens de recruter.

De ce fait, le GE sélectionne, recrute et embauche en CDI des salariés qu'il met à disposition de ses adhérents selon leurs besoins :

- A temps plein (35 H dans une même entreprise)
- A temps partagé (35 H réparties entre 2 voire 3 entreprises)

Cette relation triangulaire entre le salarié, le GE, et l'adhérent, est contractualisée de la manière suivante :

- Une convention de mise à disposition est signée entre le Groupement d'Employeurs et les structures utilisatrices
- Un contrat de travail lie le Groupement d'Employeurs et les salariés mis à disposition : le Groupement est donc leur employeur.

Les bénéfices du GE sont doubles : d'un côté pour le salarié qui profite d'un CDI stable à temps plein et de l'autre pour l'adhérent qui garde la flexibilité nécessaire à la gestion de son exploitation.

Mention du règlement comptable

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, intégrant l'article 1er du règlement ANC n°2019-04 et les règlements ANC n°2020-08 et ANC n°2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	4 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03, modifient le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, ils modifient la définition du résultat exceptionnel, suppriment la technique des transferts de charges et modifient les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ces règlements.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 2024 entre les lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

S'agissant d'un changement de réglementation imposé, celui-ci constitue un changement de méthode comptable (Art 122-1 du PCG).

L'application de ces nouvelles règles n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat de l'exercice, les fonds propres, ni sur la présentation générale des états financiers.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	40 916			40 916
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts		4 021	3 691	330
Autres immobilisations financières				
TOTAL	40 916	4 021	3 691	41 246

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	4 ans	Linéaire	28 066	8 830		36 896
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			28 066	8 830		36 896

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	330	330		
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	1 658 494	1 658 494		
Personnel et comptes rattachés	14 862	14 862		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 991	1 991		
Impôts sur les bénéfices	39 044	39 044		
TVA	74 954	74 954		
Autres impôts	16 903	16 903		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	213 188	213 188		
Charges constatées d'avance	2 767	2 767		
TOTAL	2 022 533	2 022 533		
Prêts accordés en cours d'exercice	4 021			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	3 691			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 767	
TOTAL	2 767	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	542 263	239 048			781 311
Report à nouveau	180 626				
Excédent ou déficit de l'exercice	239 048	- 239 048		145 856	-145 856
TOTAL	961 937			145 856	635 455
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	961 937			145 856	635 455

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR LITIGES	4 500				42 205
TOTAL	4 500				42 205

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	10 974	10 974		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	674 586	674 586		
Personnel et comptes rattachés	535 512	535 512		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	223 988	223 988		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	376 224	376 224		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 840	10 840		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	16 956	16 956		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 849 079	1 849 079		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 198			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
PRESTATIONS DE SERVICES	7 193 557		
TOTAL	7 193 557		

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus à payer	420	
Fournisseurs - Factures non parvenues	223 437	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	197 043	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	42 547	
Taxes sur Véhicules de sociétés	3 208	
Taxe d'apprentissage	4 354	
Avoirs à établir	2 314	
TOTAL	473 323	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	11 527	
IJSS à recevoir	1 991	
Avoirs à recevoir	210 421	
CET	16 903	
Intérêts courus à recevoir	27 018	
TOTAL	267 860	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	9 263	
Afférents aux services autres		
TOTAL	9 263	

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle **légal** des comptes, au titre de 2025 figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9.263 €.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles	37 705	Provisions pour litiges
TOTAL	37 705	

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	1

Informations complémentaires

Evènements exercice 2025

L'émergence d'opérations militaires en Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 engendre des répercussions sur l'économie mondiale.

S'agissant d'un événement postérieur à la clôture, il n'a pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et passifs des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction considère que cet événement n'a pas d'incidence significative sur l'activité, ni sur la continuité d'exploitation.